

ARCHAEOLOGIA  
BELGICA

108

ARCHAEOLOGIA BELGICA

Journal de l'Association  
Belge d'Archéologie  
1, rue du Commerce  
Bruxelles 1

QUELQUES PARTICULARITÉS DES CIMETIÈRES  
MÉROVINGIENS DU NORD DE LA BELGIQUE

QUELQUES PARTICULARITÉS  
DES CIMETIÈRES  
MÉROVINGIENS  
DU NORD DE LA BELGIQUE

PAR  
M. J. VAN DER HAEGHE

BRUXELLES  
1930



ARCHAEOLOGIA BELGICA

Études et rapports édités par le  
Service national des Fouilles,  
1, Parc du Cinquantenaire,  
Bruxelles 4

Studies en verslagen uitgegeven door de  
Nationale Dienst voor Opgravingen,  
Jubelpark 1,  
Brussel 4

D/1968/0405/21

# ARCHAEOLOGIA BELGICA

108

H. ROOSENS

## QUELQUES PARTICULARITÉS DES CIMETIÈRES MÉROVINGIENS DU NORD DE LA BELGIQUE

Extrait du :  
*Bulletin de la Société archéologique TRES*  
Acta 7, 1968.

BRUXELLES

1968

ARCHAEOLOGIA  
BELGICA

108

ÉDITIONS ALPHONSE

DE WETTEREN (BELGIQUE)

H. ROOSSENS

ÉDITEUR

1968

QUELQUES PARTICULARITÉS  
DES CIMETIÈRES MÉROVINGIENS  
DU NORD DE LA BELGIQUE

1968

ÉDITIONS ALPHONSE DE WETTEREN (BELGIQUE)

1968

BRUXELLES

UNIVERSA, WETTEREN (BELGIQUE)

## QUELQUES PARTICULARITÉS DES CIMETIÈRES MÉROVINGIENS DU NORD DE LA BELGIQUE \*

Différent de la période gallo-romaine qui offre aux chercheurs une grande variété de vestiges archéologiques — habitations urbaines ou rurales, ouvrages d'intérêt civil ou militaire, monuments et nécropoles —, le Haut Moyen Age fait un peu figure de parent pauvre puisqu'il ne nous a pour ainsi dire laissé que des cimetières à explorer.

Fort heureusement cette unique source d'information est abondamment fournie ; on connaît actuellement quelque cinq cents cimetières des v<sup>e</sup>, vi<sup>e</sup> et vii<sup>e</sup> siècles, mais rares sont encore ceux qui ont été méthodiquement et complètement fouillés. C'est pourquoi nous ne pouvons citer, pour la Belgique, qu'une trentaine de nécropoles où le nombre de sépultures nettement reconnues dépasse la centaine. Pourtant, compte tenu de la forte mortalité courante à cette époque, cent tombes constituent un minimum pour une très modeste agglomération rurale au cours de deux siècles. Si, la plupart des cimetières restent nettement en dessous de cette moyenne, c'est que des fouilles plus étendues et plus systématiques devraient être entreprises aux emplacements déjà connus et dans leurs environs. Peut-être aussi un hasard heureux permettra de repérer chez nous, comme on l'a fait en quelques sites de l'étranger, l'un ou l'autre emplacement habité.

En attendant, constatons cette lacune de notre information archéologique tout en admettant que le nombre et la répartition des cimetières mérovingiens sur tout notre territoire constituent déjà une base valable d'appréciation <sup>(1)</sup>. La densité des cimetières varie nettement et permet de définir trois zones bien différentes d'occupation :

- 1<sup>o</sup> Une zone centrale, couvrant le sud du Limbourg (Tongres), les provinces de Liège, de Namur et du Hainaut et s'étalant ensuite en éventail sur le nord de la France. Ce groupe, d'une importance capitale, atteste la continuité de la tradition romaine, base de la civilisation mérovingienne. Elle s'amorce, dès la dernière moitié du iv<sup>e</sup> siècle, avec les sépultures de Lètes entrés au service de Rome, et se poursuivra sans interruption dans les nécropoles du v<sup>e</sup> siècle où tous les éléments constitutifs des rites et du mobilier funéraires des temps mérovingiens (vi<sup>e</sup>-vii<sup>e</sup> siècles) ont déjà pris corps.

\* Ces idées ont été développées lors d'une conférence à la tribune de la Société archéologique « Tres », le 8 février 1968.

<sup>1</sup> H. ROOSENS, *De Merovingische begraafplaatsen in België* (avec carte de répartition). Gent, 1949.

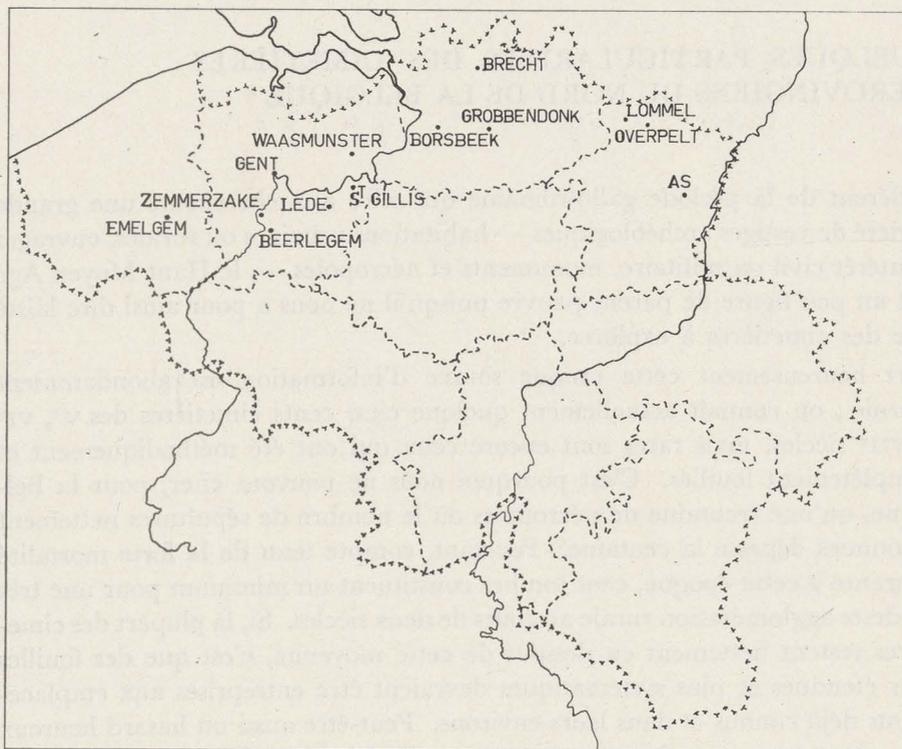


FIG. 1. — Quelques nécropoles mérovingiennes du nord de la Belgique.

- 2° Une zone comprenant le sud du Luxembourg et englobant, dans un même cadre historique et géographique, le Rhin-moyen et la Moselle. L'unité de cette zone se constate dans la présence de certains types d'objets représentés par exemple au « Vieux-cimetière » d'Arlon.
- 3° Une zone plus clairsemée, comprenant environ cinquante nécropoles et couvrant toute la partie septentrionale du pays et, d'une façon plus large encore, la région côtière franco-belge. C'est ce groupe qui fera l'objet du présent exposé.

Le caractère général des sépultures découvertes dans cette dernière zone ressemble fortement à celui des deux autres groupes : les défunts sont inhumés avec leurs habits dans un coffre de bois ou simplement en pleine terre, avec un mobilier funéraire permettant de reconnaître la femme à sa parure, l'homme à son armement. Par contre, dans les rites d'ensevelissement ainsi que dans la typologie de certains objets, on constate des différences indéniables qui exigent, au-delà du rite ou de l'objet, une interprétation archéolo-

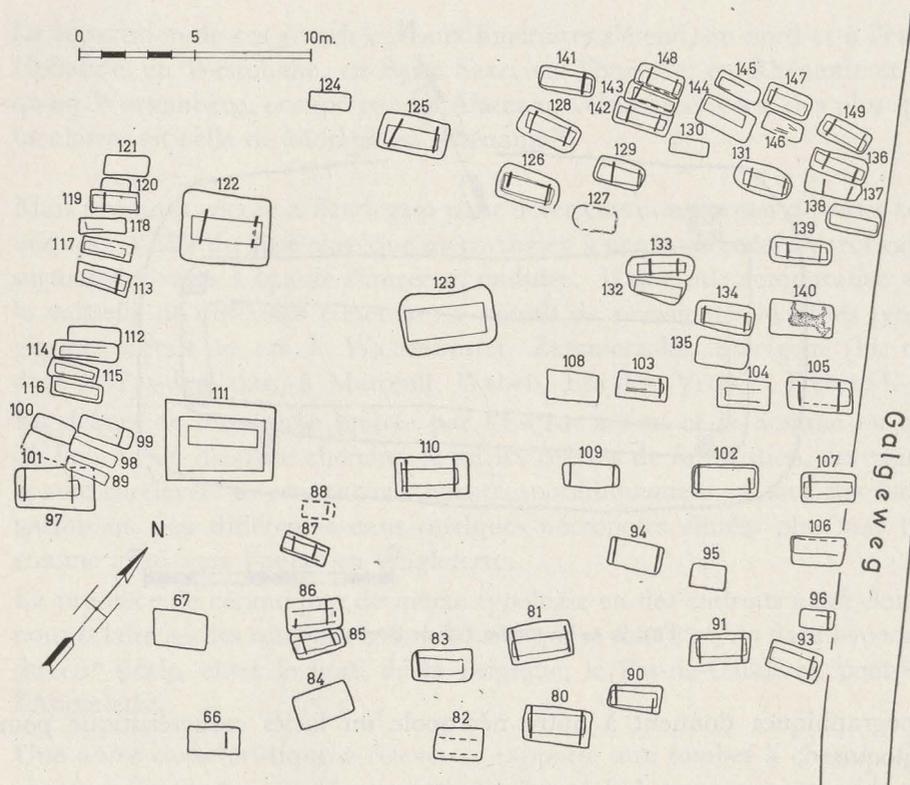


FIG. 2. — Extrait du plan du cimetière mérovingien de Beerlegem.

gique ou même historique. Grâce aux fouilles méthodiques de ces dernières décennies et à l'interprétation des renseignements glanés au cours de nos recherches, nous sommes à même, aujourd'hui, de définir sommairement quelques particularités de cette zone septentrionale.

Ce sont les nécropoles de Emelgem (Flandre occidentale), Gand-Port-Arthur, Waasmunster, Zemmerzake, Lede, Beerlegem (Flandre orientale), Borsbeek, Brecht, Grobbendonk (Anvers), Lommel, Overpelt-Lindel et As (Limbourg) qui nous ont livré les éléments d'étude (fig. 1).

Parmi ces localités Beerlegem occupe une place de choix. Le cimetière a été découvert fortuitement dans une sablière située sur une légère éminence, exposée au sud, à environ 700 mètres au nord-est du centre du village. A quelque distance coule le Munkbosbeek. Signalons cependant qu'il existait anciennement un cours d'eau, plus rapproché, dont les courbes de niveau et la présence de quelques sources nous conservent le tracé. Tous ces détails

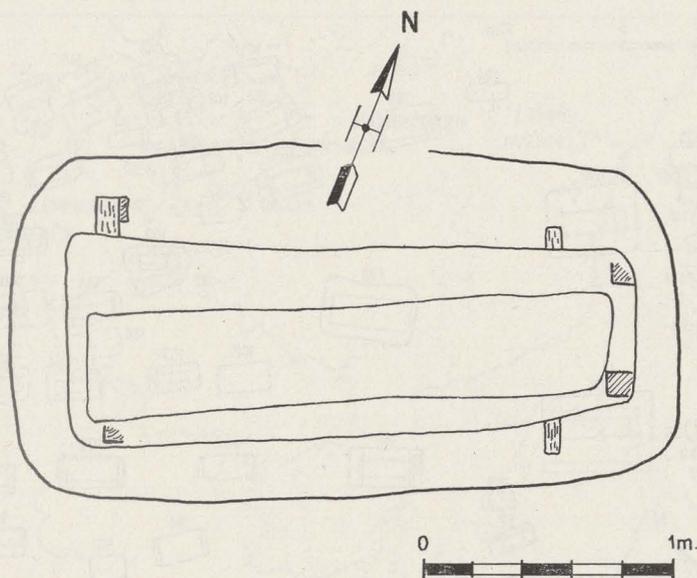


FIG. 3. — La tombe 126 de Beerlegem.

topographiques donnent à notre nécropole un faciès caractéristique pour l'époque.

Sur quelque 170 sépultures fouillées, trois attirent l'attention par leur situation dans l'ensemble de la nécropole, leur aménagement et leurs dimensions ; ce sont les tombes 111, 122 et 123 (fig. 2).

La tombe n° 111, longue de 4,70 et large de 3,50 m, est la plus intéressante du cimetière ; il s'agit de la chambre sépulcrale de la « dame de Beerlegem »<sup>2</sup>. Le caveau funéraire en bois nous est parvenu dans un remarquable état de conservation. La fosse, taillée en plein conglomérat de sable, était remplie d'eau, ce qui a préservé le coffrage, le cercueil de la défunte, les matières organiques et certains éléments du mobilier funéraire. Cette chambre sépulcrale n'était pas la seule. Des traces d'une deuxième, moins importante, furent relevées dans la tombe n° 126 (fig. 3).

Ces caveaux en bois constituent une première caractéristique du groupe septentrional des cimetières mérovingiens. Récemment, un autre caveau en bois a été identifié à Borsbeek, avec peut être encore deux autres, tandis que, selon toute évidence, le même dispositif fut déjà constaté en 1936 dans une grande fosse à As.

<sup>2</sup> H. ROOSENS, Houten 7<sup>e</sup>-eeuwse grafkamer met vrouwensieraden te Beerlegem, *Archaeologia Belgica* 44, 1959.

La répartition de ces grands caveaux funéraires s'étend, au nord et à l'est en Hollande, en Westphalie, en Basse Saxe, en Thuringe, en Rhénanie et jusqu'en Wurtemberg, occupé par les Alamans. Une découverte des plus spectaculaires est celle de Morken en Rhénanie <sup>3</sup>.

Mais revenons encore à Beerlegem pour noter certaines formes de vases céramiques. A côté du type classique mérovingien à panse carénée, s'y trouvaient surtout des vases à épaule élancée et ondulée. Une étude comparative avec la vaisselle de différents cimetières a permis de relever des identités typologiques : c'était le cas à Waasmunster, Zemmerzake, Emelgem (Fl. or.), dans le Pas-de-Calais, à Marœuil, Waben, Étaples, Vron et Preures <sup>4</sup>.

En dehors de cette zone limitée par l'Escaut à l'est et la Somme au Sud, où l'on est en droit de chercher le ou les centres de fabrication, ces vases à épaule surélevée se rencontrent encore sporadiquement et sous des formes parfois un peu différentes dans quelques nécropoles situées plus vers l'est, comme aussi vers l'ouest en Angleterre.

La présence de céramiques de même typologie en des endroits aussi éloignés nous éclaire sur les relations commerciales qui se sont établies dans le courant du VII<sup>e</sup> siècle, entre le nord de la Belgique, le Pas-de-Calais et, peut-être, l'Angleterre.

Une autre caractéristique à relever se rapporte aux tombes à cheval. C'est encore à Beerlegem, en dégageant la tombe n° 140, apparemment vide, que l'on a reconnu la silhouette d'un cheval. L'animal était couché sur le flanc droit, la tête dans le coin de la fosse. Cette dernière avait une longueur de 2,80 m, une largeur de 1,60 m et était orientée sud-ouest — nord-est comme les autres sépultures. A hauteur de la tête se trouvaient trois anneaux en fer, reliés entre-eux, et un fragment d'un autre anneau. Sur le dos et le flanc du cheval, des traces foncées pourraient provenir d'une couverture. Le squelette avait pratiquement disparu ; il ne subsistait que quelques dents et les condyles. L'animal, d'une longueur de 1,80 m, était âgé de 6 à 8 ans. Le sexe n'a pu être établi <sup>5</sup>.

Cette coutume insolite d'inhumer des chevaux, immolés lors de l'ensevelissement d'un défunt, a été signalée aussi à Éprave-Han-sur-Lesse, au lieu dit « Rouge-Croix » (province de Namur) où l'on a identifié deux tombes à che-

<sup>3</sup> K. BÖHNER, Das Grab eines fränkischen Herren aus Morken im Rheinland, *Neue Ausgrabungen in Deutschland*, Berlin, 1958, 432-468.

<sup>4</sup> H. ROOSENS & A. VAN DOORSELAER, Enkele merkwaardige graven uit de Merovingische begraafplaats van Beerlegem, *Archaeologia Belgica* 91, 1966, 42-44 ; H. VAN BOSTRAETEN, Merovingisch aardewerk van het type « Beerlegem », *Helinium* VII, 1967, 229-252.

<sup>5</sup> Voir note 4, Roosens-Van Doorselaer, pp. 41-42.

val. Le mors se trouvait entre les dents de l'animal. Un cas analogue a été constaté aussi à La Buissière (Hainaut). Plus fréquent était l'habitude de déposer dans les tombes de certains personnages le mors du cheval, mais jamais l'animal même. Pour compléter les analogies nous devons nous tourner d'abord vers la région voisine du Pas-de-Calais, où le cimetière précité de Preures, a fourni trois tombes à cheval, ensuite vers le nord et l'est, ces vastes territoires déjà connus pour les caveaux funéraires en bois. Ajoutons-y encore l'Italie où les Langobards aussi enterraient parfois le cheval avec son maître, et spécifions que chez les Alamans le chien pouvait subir le même sort.

De toutes ces découvertes, celle de Beckum, en Westphalie, revêt un intérêt tout particulier. On y dégaugea un ensemble funéraire du VII<sup>e</sup> siècle, à caractère monumental, comprenant une tombe, qualifiée de « sépulture de seigneur Saxon », sur laquelle avaient été enterrés trois autres corps, comme si les défunts désiraient être ensevelis près du « chef ». Face à cette tombe étaient élignées cinq fosses contenant huit chevaux. Les bêtes, de jeunes étalons, âgés de 3 à 5 ans et accompagnés de riches harnachements, avaient été sacrifiées lors de la cérémonie marquant l'enterrement de leur maître <sup>6</sup>.

A côté de ces caractéristiques, relevées e. a. au cimetière de Beerlegem, il existe encore d'autres coutumes propres aux régions septentrionales, et tout d'abord le rite de l'incinération. Celle-ci était généralisée à la période gallo-romaine. Au cours des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, elle fut progressivement remplacée par l'inhumation. Sous quelles influences ? D'aucuns déclarent que le christianisme est à la base de cette transformation. Je me permets d'en douter. De toute façon, à partir du V<sup>e</sup> siècle, l'inhumation est de règle et le restera d'ailleurs jusqu'à nos jours. Néanmoins, l'incinération subsistera, soit généralisée dans certaines nécropoles où tous les dépôts funéraires sont à incinération, soit sporadiquement dans des cas isolés.

Dans le nord de la Belgique l'incinération est assez fréquente. Notons e. a. Zemmerzake, Gand-Port-Arthur, Lede, Brecht, Borsbeek, Grobbendonk. Plus au nord, cette coutume était en vogue en Hollande et dans le nord-ouest de l'Allemagne, surtout en Westphalie et en Basse-Saxe.

Toutefois, il est intéressant de noter que le rite de l'incinération ne se présente pas de la même manière partout. Ainsi à Brecht pour la trentaine de tombes connues, il s'agissait de grandes fosses ovales et irrégulières dans lesquelles

<sup>6</sup> W. WINKELMANN, *Das Fürstengrab von Beckum*. Oelde, 1962. La signification de la cérémonie d'immolation de chevaux a été mise en évidence par P. PAULSEN, *Alamannische Adelsgräber von Niederstotzingen I* (Stuttgart, 1967), pp. 143-150.

les ossements calcinés étaient soit mêlés au charbon de bois répandu sur tout le fond de la fosse, soit rassemblés en tas comme s'ils avaient été recueillis dans un sac. Les pièces composant le mobilier funéraire avaient été, soit en contact avec le bûcher et partiellement brûlées, soit déposées intactes sur les cendres après la combustion.

A Borsbeek, une seule incinération fut relevée sur une vingtaine de tombes. Les cendres, parmi lesquelles se trouvaient quelques tessons calcinés de poterie mérovingienne, étaient déposées dans une petite fosse circulaire. Quelques accessoires métalliques d'une garniture de ceinturon y avaient été joints après la combustion.

A Grobbendonk, sur une septantaine de tombes, on note plusieurs incinérations. Relevons parmi elles une fosse rectangulaire de 0,60 × 0,50 m, dans laquelle les cendres de deux personnes — un homme et une femme — avaient été déposés avec des objets à moitié détruits par le feu. En outre, nous devons également relever la présence d'une fosse ovale, de 2 × 1,50 m, dont le fond de sable, rougi au contact d'un feu, était garni de charbon de bois, auquel étaient mêlés quelques restes d'ossements calcinés, malheureusement indéterminables, ainsi que trois perles de collier en pâte de verre dont la matière avait fondu. Était-ce une autre tombe à incinération ou un bûcher funéraire ? Impossible de trancher<sup>7</sup>.

Pour Zemmerzake, Lede et Gand-Port-Arthur, où il s'agit d'anciennes fouilles, les précisions manquent. Toutefois dans les deux premières nécropoles la part des inhumations était prépondérante ; pour Gand c'était probablement l'inverse.

Nous pouvons admettre que le rite de l'incinération, sans rapport avec la tradition romaine, repose sur des critères religieux ou ethniques. Ce n'est que dans les us et coutumes que cette différenciation se traduit. En effet, le mobilier funéraire proprement dit, — vases, armes, parures, etc. — est identique dans les sépultures à incinération et à inhumation. Ceci implique que des populations d'origine différente ou bien d'une même origine mais attachées à d'autres croyances, vivaient côte à côte souvent dans une même agglomération.

Nous en arrivons à une autre caractéristique, l'orientation des tombes. A l'époque mérovingienne on peut parler d'une orientation-type : ouest-est, tête à l'ouest, pieds à l'est. Quelques chercheurs veulent y voir le signe du christianisme : on aurait orienté les sépultures comme on orientait les égli-

<sup>7</sup> P. JANSSENS & H. ROSENS, *Lijkverbranding en lijkbegroving op het Merovingische grafveld te Grobbendonk*, *Archaeologia Belgica* 71, 1963.

ses<sup>8</sup>. Cette opinion ne résiste pas à la critique. En effet, puisque la grande majorité des sépultures sont axées ouest-est, on devrait logiquement en déduire que toute la population, ou presque, était chrétienne. Or cette déduction est en contradiction avec le témoignage des sources écrites.

De fait, l'évangélisation de nos contrées, œuvre des moines bénédictins et des évêques-missionnaires, n'est attestée formellement qu'au VII<sup>e</sup> siècle. Les *Vitae Sanctorum*, par exemple la vie de St. Amand, apôtre de la région scaldienne sont éloquentes à cet égard. On ne saurait comprendre une telle vague d'évangélisateurs dans ces contrées, si la population avait déjà été gagnée à leur doctrine. Ils seraient venus prêcher à des convertis ! Avouons-le, la signification de l'orientation des tombes mérovingiennes nous échappe encore. Par ailleurs, à côté de l'orientation traditionnelle ouest-est, certaines fosses étaient axées autrement. Overpelt-Lindel<sup>9</sup> et Borsbeek peuvent être cités en exemple. Bien que le cimetière de Borsbeek ait été fortement saccagé, une fouille de contrôle a permis d'en établir un plan partiel<sup>10</sup> (fig. 4). Quinze sépultures, pour la plupart bouleversées, y furent identifiées ; trois d'entre elles étaient axées nord-sud ou sud-nord. Une autre tombe, heureusement intacte, se révélait être un caveau funéraire avec cercueil contenant les ossements de deux femmes (fig. 5). L'une, la tête à l'est, était entourée d'un mobilier funéraire composé e. a. d'une très belle garniture de ceinturon damasquinée et de deux fibules symétriques. L'autre, la tête à l'ouest, avait du se contenter de quelques ustensiles et d'une dizaine de perles de collier.

Au dire des fouilleurs occasionnels, deux autres tombes auraient présenté le même aspect. Nous ne pouvons pas écarter ce témoignage *à priori*, d'autant plus que l'une de ces sépultures a fourni des objets remarquables, notamment deux monnaies.

Ceci nous amène à une dernière caractéristique : la présence de certaines pièces de monnaies et de poids monétaires. Des monnaies ont été découvertes à Borsbeek, Overpelt-Lindel et As. Lutlommel s'y rattache par la présence de fragments d'une boîte à balance et poids monétaires.

On rencontre fréquemment des monnaies dans les tombes gallo-romaines où

<sup>8</sup> Récemment encore, K. WEIDEMANN, Die frühe Christianisierung zwischen Schelde und Elbe im Spiegel der Grabsitten des 7. bis 9. Jahrhunderts, *Neue Ausgrabungen und Forschungen in Niedersachsen* 3, 1966, 195-211. L'auteur y fait état de l'incinération et de tombes à cheval en Belgique. Nous devons toutefois faire observer que ses citations ne reflètent pas toujours les données telles qu'elles sont établies dans les anciens rapports de fouille.

<sup>9</sup> A. CLAASSEN, Het Merovingisch grafveld van het Lindel (Overpelt), *Het Oude Land van Loon* XV, 1960, 53-58.

<sup>10</sup> Les recherches furent menées, en août et septembre 1966, par G. DE BOE et Y. FREMAULT au nom du Service national des Fouilles ; voir *Archéologie* 1966, 86.

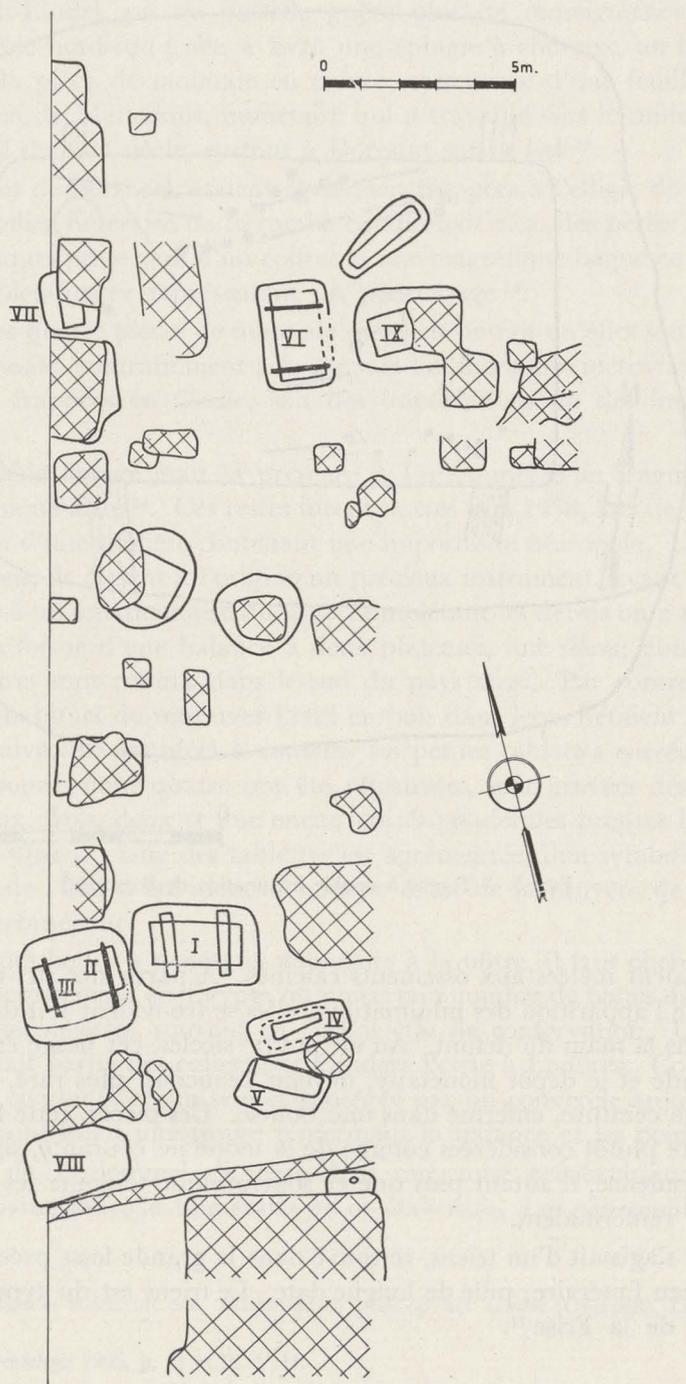


FIG. 4. — Extrait du plan du cimetière mérovingien de Borsbeck.



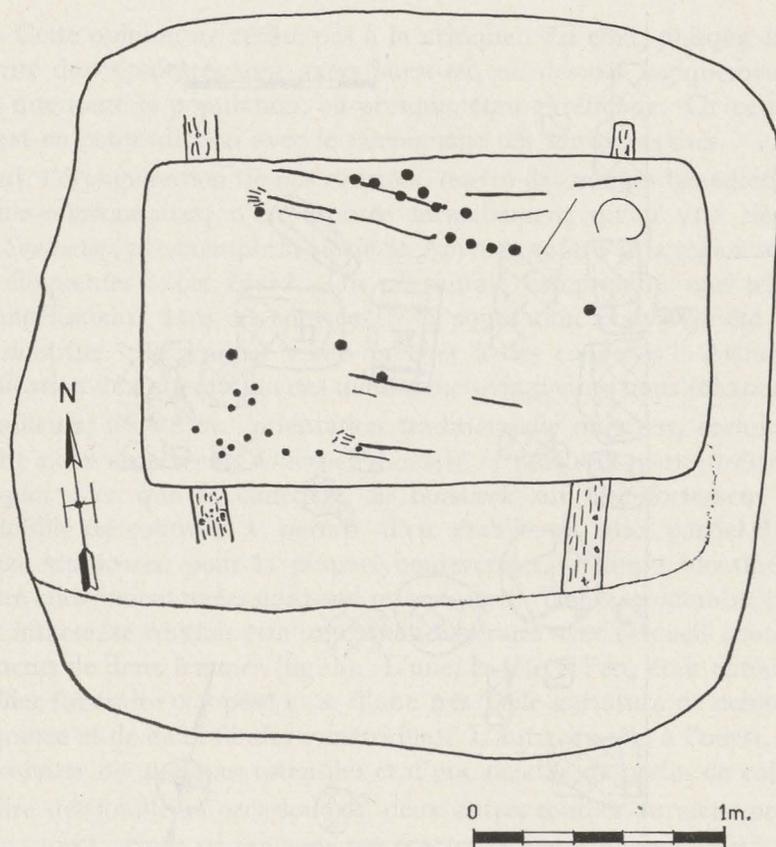


FIG. 5. — Tombe à double inhumation de Borsbeek.<sup>11</sup>

elles étaient mêlées aux ossements calcinés. A partir des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, période de l'apparition des inhumations, elles se trouvaient soit dans la bouche, soit dans la main du défunt. Au VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, cet usage était tombée en désuétude et le dépôt monétaire, devenu beaucoup plus rare, se trouve surtout à la ceinture, enfermé dans une bourse. Ces pièces, cette fois en or, doivent être plutôt considérées comme de la monnaie courante, signe d'une certaine opulence, d'autant plus que ce sont presque toujours les tombes riches qui en renfermaient.

A As, il s'agissait d'un triens, retrouvé dans la grande fosse précitée, peut-être un caveau funéraire, pillé de longue date. Le triens est du type de Dronrijp, localité de la Frise<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> J. BREUER, Le cimetière franc d'Asch (Limbourg), *Annales soc. d'arch. Bruxelles* XLI, 1937, 59-74.

Pour Overpelt-Lindel, on ne possède guère plus de renseignements. La tombe était axée nord-sud ; elle a livré une épingle à cheveux, un bracelet, de bronze et la pièce de monnaie en cuivre, recouverte d'une feuille d'ort frappée au nom de Madelinus, monétaire qui a travaillé vers le milieu et la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, surtout à Dorestat sur le Lek<sup>12</sup>.

Les deux pièces de Borsbeek étaient également frappées à l'effigie de Madelinus. Le mobilier funéraire de la tombe comprenait e. a. des perles de colliers, des appliques provenant d'un coffret et une magnifique bague en argent avec intaille bleu-foncée représentant un personnage<sup>13</sup>.

L'intérêt de ces quatre pièces de monnaie provient du fait qu'elles sont d'origine septentrionale, contrairement à la plupart des monnaies mérovingiennes qui sont, soit frappées en Gaule, soit des importations ou des imitations byzantines.

Plus remarquable encore était la présence à Lutlommel d'un fragment de boîte à poids monétaires<sup>14</sup>. Ces restes furent sauvés vers 1938, lors de la mise en exploitation d'une sablière contenant une importante nécropole. Uniques pour nos régions, ils étaient à l'origine un précieux instrument, ayant appartenu peut-être à un fonctionnaire du fisc. Complétant les débris on a réussi à reconstituer la forme d'une balance à deux plateaux, une *libera*, dont quelques exemplaires sont connus dans le sud du pays aussi. Par contre, il est absolument inhabituel de retrouver l'étui en bois dans lequel étaient taillées au moins six alvéoles, destinées à contenir les petites tablettes carrées. Ces tablettes en bronze, dont quatre ont été retrouvées, sont gravées des signes distinctifs de six, trois, deux et une onces, unités pondérales propres à l'Empire romain d'Orient. Une des tablettes est agrémentée d'un symbole chrétien. Le bois de l'étui a été identifié comme étant de la bruyère de provenance méditerranéenne.

Pour trouver des boîtes à denéraux analogues à la nôtre, il faut chercher en Orient et principalement en Égypte où un certain nombre de boîtes du même type ont été découvertes, souvent en parfait état de conservation. Une des plus célèbres fait partie des collections Flinders Petrie à Londres. Composée de deux étuis combinés en un seul et protégée par un couvercle aujourd'hui disparu, elle constituait une trousse renfermant la balance et les poids.

L'exemplaire de Lutlommel s'intègre dans une zone géographique où, à l'époque mérovingienne, le numéraire en or était rare. Les paiements, pour

<sup>12</sup> J. BREUER, Vergulde triëns uit een Merovingisch graf op het Lindel (Overpelt), *Limburg* 12, 1959, 286-290.

<sup>13</sup> J. MERTENS, *Archéologie* 1965, p. 71 et Pl. VIII.

<sup>14</sup> J. BREUER & J. ALENUS-LECERF, La boîte à poids monétaires de Lutlommel, *Archaeologia Belgica* 86, 1965, 103-116.

autant qu'on recourait au métal précieux, se faisaient d'habitude en or ou en argent non monnayés, ce qui impliquait l'emploi d'instruments pour en déterminer le poids et l'aloi. Ce système n'était pas en vigueur dans les zones plus romanisées, au-delà de la Seine, où les ateliers monétaires garantissaient, par le nom du monétaire, l'alliage et le poids des monnaies. La région entre Seine et Rhin constituait une région mixte où les deux systèmes étaient appliqués de concert. A l'est du Rhin des ateliers monétaires officiels ne sont pas connus<sup>15</sup>.

La présence à Lutlommel de cette boîte à poids monétaires confère à l'endroit une signification particulière. Elle permet de supposer l'existence d'un personnage investi d'un pouvoir officiel en matière monétaire. D'autres éléments parmi le mobilier funéraire de ce cimetière, tels les quatre épées, les deux mors de cheval, la verrerie, les bijoux et parures<sup>16</sup> nous incitent à considérer cet endroit comme un centre important — chef-lieu de *pagus* ou de *centena* — de l'administration mérovingienne. Nous voudrions attribuer aussi à Waasmunster la même signification.

Ailleurs, comme à Saint-Gilles-lez-Termonde, la diversité et l'opulence des mobiliers funéraires font supposer l'existence d'un *vicus*, centre commercial et artisanal. L'endroit était d'ailleurs bien situé près du confluent de la Dendre et de l'Escaut<sup>17</sup>. Une même interprétation pourrait être avancée pour le cimetière de Lede.

D'autres cimetières nous mettent sur les traces d'agglomérations à caractère agricole. Ces domaines, sur lesquels nous sommes relativement bien renseignés pour l'époque carolingienne, devaient déjà exister en beaucoup d'endroits depuis la période mérovingienne.

Les fouilles de Beerlegem ont apporté quelque lumière sur la structure sociale d'un tel domaine. Nous pouvons évaluer, partie dévastée de la nécropole comprise, à quelque 250 le nombre de personnes adultes y enterrées sur une période de 150 à 200 ans. Les sépultures de la famille seigneuriale, propriétaire du domaine, se distinguaient par l'emplacement réservé, les dimensions des fosses et l'opulence du mobilier funéraire. D'autres tombes, renfermant divers types d'armes, assignaient au défunt un statut social d'homme libre ou semi-libre. Ces-gens, les *mansionarii*, occupaient vraisemblablement quelques terres du domaine et une habitation ou *mansus*. La plus grande partie des sépultures peut être attribuée aux serfs. Ces derniers n'emportaient dans la

<sup>15</sup> J. WERNER, *Waage und Geld in der Merowingerzeit*. München, 1954.

<sup>16</sup> H. VAN BOSTRAETEN, De Merovingische begraafplaats te Lutlommel, *Archaeologia Belgica* 86, 1965.

<sup>17</sup> A. VAN DOORSELAER, De Merovingische begraafplaats te Sint-Gillis-bij-Dendermonde, *Archaeologia Belgica* 41, 1958.

mort qu'une boucle de ceinture, un petit couteau ou quelques particules de collier, jamais d'armes, leur statut social ne leur permettant pas d'en posséder.

Résumant les diverses particularités relevées dans les cimetières du nord de la Belgique, nous en arrivons aux conclusions suivantes :

- une application assez fréquente du rite de l'incinération ;
- une disposition flottante de l'axe de certaines sépultures et de la position du défunt ;
- la construction de chambres sépulcrales et l'aménagement de grandes fosses renfermant parfois deux inhumations ;
- l'ensevelissement de chevaux, immolés lors de la cérémonie d'enterrement ;
- le dépôt de monnaies de Dronrijp et Dorestat d'origine septentrionale, ainsi que l'emploi de la balance et de poids monétaires pour le contrôle du métal précieux ;
- la diffusion d'un type de vases à épaule élancée.

Si les deux dernières caractéristiques concernant la vaisselle et la monnaie se rapportent au mobilier proprement dit, les autres, par contre, sont des composantes des usages funéraires. L'existence de certains rites est étroitement liée aux croyances ou à des facteurs ethniques, peut-être aux deux éléments réunis. Nous nous refusons à reconnaître dans les coutumes funéraires mérovingiennes une influence du christianisme. Certes, on trouve parfois dans les tombes des objets ornés de symboles chrétiens, preuve de la présence de cette religion et de son empreinte sur la vie spirituelle et artistique de l'époque. Mais rien ne nous autorise à affirmer qu'elle ait pu transformer les usages funéraires mêmes.

Par ailleurs, lorsque l'on constate que ces caractéristiques indiquent toujours une même direction, c'est à dire, le nord, force nous est d'admettre l'existence de rapports avec les peuplades y établies. Malheureusement nous ne disposons pour les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles d'aucun texte relatif soit à des migrations, soit à des contacts directs avec ces territoires.

Reste à savoir aussi si ces influences nous sont parvenues directement par le Nord ou bien, par l'intermédiaire de l'Angleterre, occupée depuis la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle par les Anglo-Saxons. Cette éventualité expliquerait pourquoi la région côtière et principalement le Pas-de-Calais est incorporée dans la même zone d'influence que celle du nord de la Belgique.

De toute façon, n'oublions pas non plus que, si ces nécropoles se distinguent par certains caractères, elles n'en restent pas moins partie intégrante de la grande civilisation mérovingienne.